

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le dernier Conseil Communautaire 2022 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est tenu ce vendredi 16 décembre à 19h, salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts.

Parmi les sujets évoqués : l'abondement du programme d'intérêt général départemental et la signature d'une convention Territoriale Globale 2022-2026.

Abondement de la CCRV dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) départemental

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat, la CCRV abonde depuis 2019, le PIG départemental sur les thématiques « Habitat indigne ou très dégradé » et « Précarité énergétique » et depuis 2021, sur le volet « Adaptation ».

Le Conseil Communautaire a donc voté à l'unanimité le renouvellement de l'engagement de la collectivité en tant que partenaire du PIG départemental sur les mêmes modalités de participation financière que précédemment.

Sur les thématiques « Habitat indigne ou très dégradé » et « Précarité énergétique », dans la limite d'une enveloppe globale annuelle de 24 000€, la CCRV octroie une subvention de :

- ✓ 5%, dans la limite de 30 000 € HT de travaux éligibles pour les propriétaires occupants et bailleurs
- ✓ 10%, dans la limite de 30 000 € HT de travaux éligibles pour les ménages propriétaires occupants, n'ayant pas accès aux prêts bancaires (minima sociaux, surendettement...).

Sur le volet « Adaptation » du PIG, la CCRV octroiera, dans la limite d'une enveloppe globale annuelle de 5 950€ jusqu'en 2025, puis de 5 100€ sur la période 2026-2027 une subvention de :

- ✓ 20 % pour les ménages très modestes dans la limite de 850 € par dossier pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires
- ✓ 10 % pour les ménages modestes dans la limite de 850 € par dossier pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires.

Les taux retenus sont ceux préconisés par le Conseil départemental de l'Aisne.

Cette décision est en adéquation avec le Plan Local de l'Habitat de la CCRV qui fixe deux orientations prioritaires :

- Orientation 1 : améliorer le parc existant et lutter contre la vacance
- Orientation 3 : favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics spécifiques

Ces deux orientations sont notamment déclinées au travers des actions suivantes :

- relayer et abonder les dispositifs régionaux et départementaux
- encourager le maintien à domicile.

Bilan du PIG 2019-2022

	2020	2021	2022 (chiffres recensés au 21 novembre)
Nombre de dossiers aidés par la CCRV	3	12	6
Crédits consommés (enveloppe globale annuelle: 24 000 €)	2 415 €	9 628 €	6 711€
Montant de travaux générés (HT)	85 041 €	343 494 €	196 081 €

Au 21 novembre 2022, 18 dossiers d'« Amélioration » et 2 dossiers d'« Adaptation » étaient toujours en cours, pour des enveloppes d'aides respectives de 22 978 € et de 1 563 €.

Signature d'une Convention Territoriale Globale 2022-2026

Les Conseillers communautaires ont voté à l'unanimité la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026.

La CTG est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire plus en cohérence avec les politiques locales. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette nouvelle convention vient remplacer un Contrat Enfance Jeunesse signé par la CCRV et les communes ou syndicats des territoires pour la période 2019-2022. Il s'agissait d'un contrat d'objectifs et de co-financement contribuant au développement de l'accueil des enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

En prévision de cette démarche essentielle pour le territoire, le Conseil communautaire a confié en janvier 2022 la réalisation d'un diagnostic au cabinet TMO. Réalisé sur l'année 2022, il avait pour objectif de mobiliser les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse, de la parentalité, de l'action sociale, de l'insertion et du logement du territoire. Ce processus de travail participatif a ainsi permis de mettre en évidence les points forts, les faiblesses, les opportunités et les risques pour le territoire.

Les enjeux identifiés suite au diagnostic permettront aux différentes collectivités signataires d'orienter leurs actions dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et la parentalité, de la jeunesse et l'accompagnement social et du logement.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km²
- 54 communes
- 28 980 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67